

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 19 mars 2020

AUX PRÉSIDENTES-DIRECTRICES GÉNÉRALES, PRÉSIDENTS-DIRECTEURS GÉNÉRAUX, DIRECTRICES GÉNÉRALES ET DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX ET AUX DIRECTRICES, DIRECTEURS DES SERVICES PROFESSIONNELS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

Chers collègues,

Par la présente, nous vous informons des nouvelles orientations concernant le personnel infirmier du service Info-Santé 811.

Compte tenu de la situation exceptionnelle que nous vivons actuellement et de l'état d'urgence sanitaire dans lequel le Québec est désormais plongé, les infirmières d'Info-Santé 811 sont autorisées à ne plus faire d'évaluation de l'état de santé pour tout appel en lien avec le dépistage de la COVID-19.

Cette orientation, convenue avec l'Ordre des infirmières et des infirmiers du Québec, vise à diminuer le temps d'appel au service Info-Santé 811, et ce conformément aux recommandations du Syndic. Elle est applicable immédiatement et vaut jusqu'à nouvel ordre.

Nous demeurons disponibles si vous avez des questionnements. Veuillez agréer, chers collègues, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,



Yvan Gendron

c. c. M. Martin Arrata, ACMDPQ
M. Horacio Arruda, MSSS
M^{me} Diane Francoeur, FMSQ
M. Louis Godin, FMOQ
M. Luc Mathieu, OIIQ
M. Yves Robert, CMQ
Sécurité civile, MSSS
Membres du CODIR
Présidentes-directrices générales adjointes et présidents-directeurs généraux adjoints des établissements publics de santé et de services sociaux

N/Réf. : 20-MS-00496-41